



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2025**

**D2025\_11\_18 RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU CCAS  
SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMMUNICATION**

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le lundi 11 novembre à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 31 octobre 2025.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 11**

**Nombre d'administrateurs absents : 4**

**Date de la convocation : 31/10/2025**

**PRESENTS :**

Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Patrick JULIENNE, Madame Nathalie CHAMBON, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Christiane REALLE

**EXCUSES :**

Madame Andréa KISS, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND, Madame Evelyne RIBAN

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

Aux termes des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration peut déléguer à son président ou à son vice-président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Président du Conseil d'Administration doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°10/2020 du 7 juillet 2020, le Conseil d'Administration a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

**Décision du CCAS n°DEC2025\_10\_05 : Signature d'une convention avec l'EREA d'Eysines portant sur la mise en œuvre d'un partenariat entre le lycée professionnel et le CCAS du Haillan concernant l'accueil du forum de l'emploi.**

**Le Conseil d'Administration prend acte.**

**Fait au Haillan,  
Le 11 novembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,**



**Le Maire,**

**Andréa KISS**